

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

—————  
**Réunion du 14 septembre 2020**  
**à l'Hôtel du Département**  
—————

La séance est ouverte à 8h47 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY.

**Présents :**

Vice-président(e)s :

M. BERTRAND, M. BURGER, Mme DILIGENT, Mme DOLLINGER, Mme ESCHLIMANN, M. FISCHER, Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme MULLER-BRONN, M. WOLF,

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, Mme DELATTRE, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. MATT, M. MEYER, Mme MORITZ, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL.

Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale des services du Département  
M. Laurent DARLEY, adjoint à la directrice générale des services  
Mme Myriam STENGER, directrice de Cabinet  
M. Emmanuel ABELA et M. Alexandre RUF, collaborateurs de Cabinet  
M. Jean-Philippe CALI, secrétaire général  
M. Jonathan BISOT-LEFEBVRE, directeur général adjoint en charge des ressources  
M. Thierry PICHON, directeur général adjoint en charge des affaires institutionnelles européennes et transfrontalières  
M. Guillaume KLEINPETER, directeur général adjoint en charge de la stratégie territoriale et partenariale  
Mme Sylvie MERTZ, attachée de presse  
Mme Caroline KERNEIS, M. Emmanuel BASTIAN, Mme Estelle BURGUN, M. Marc EWALD, M. Olivier MEROT, directeurs de mission et Mme Valérie QUIETI et Mme Barbara CLIGNY, directrices adjointes  
Mme Sylvie LAMORLETTE, directrice mission appui au pilotage  
M. Boris SCHRUFFENEGGER, directeur de la communication  
M. Gabriel GALLAND, directeur à la Délégation à la Transformation et à l'Innovation  
M. Jean MUCKENSTURM, directeur des assemblées et des affaires juridiques  
Mmes Isabelle BURCKEL, Marilyne WILLER et Suheda USTA, direction des assemblées et des affaires juridiques

**Excusés avec pouvoir :**

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)  
Mme Martine JUNG (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)

**◆ DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

**Rapports adoptés sans discussion par ordre de passage :**

N° CP/2020/212, 213, 214, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235,  
236, 237, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 257,  
258, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 273, 274, 275, 276,  
277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293,  
294, 295.

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusé avec pouvoir :  
M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :  
Mme Martine JUNG

Absents :  
M. Thierry CARBIENER  
M. Vincent DEBES  
M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE

**CP/2020/212 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale**  
**Proposition de soutien financier au projet INTERREG VA Rhin Supérieur "Espèces animales en danger"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer une subvention de 12 000 € (4 000 €/an sur la période 2020-2022) au Parc naturel régional des Vosges du Nord pour le cofinancement du projet INTERREG « Espèces animales en danger » ;
- d'approuver les termes du projet de convention afférent, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/213 - 14010 - Politique de la ville**  
**Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de STRASBOURG 2015-2020 (deuxième vague)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer, au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 81 230 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/214 - 60520 - Subventions diverses**  
**Expérimentation de l'intervention de La Brigade Verte sur le massif du Champ du Feu.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation, et sur proposition de son Président :

- prend acte de l'expérimentation d'une intervention du syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux dit " Brigade Verte " sur le ban communal des communes de Belmont, de Breitenbach et du Hohwald pour une période de 6 mois durant le second semestre 2020 ;

- décide, dans le cadre de ses compétences, de mobiliser, pour l'expérimentation précitée, l'ingénierie des services départementaux dans les domaines juridique, administratif et technique de l'environnement, du développement local et de la mise en tourisme ;

- décide l'attribution d'une subvention de :

- . 905 € à la Commune de BELMONT
- . 1 754 € à la Commune de BREITENBACH
- . 2 320 € à la Commune du HOHWALD

pour la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/225 - 70000 - Aménagement du territoire**  
**Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté des communes de BILWISHEIM et BERNOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président émet un avis favorable aux orientations des projets de Plan Local d'Urbanisme arrêtés de BILWISHEIM et BERNOLSHEIM qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/226 - 70510 - Modernisation du réseau routier**  
**Opérations d'investissement réalisées sur le domaine public routier départemental par d'autres collectivités - Proposition d'approbation de projets de conventions de financement de la TVA entre le Département, la Commune KINDWILLER, la Commune de NEUWILLER-LES-SAVERNE, la Commune de ROMANSWILLER, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et la Communauté de Communes Mossig et Vignoble**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de conclure les conventions avec la Commune KINDWILLER, la Commune de NEUWILLER-LES-SAVERNE, la Commune de ROMANSWILLER, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et la Communauté de Communes Mossig et Vignoble, selon les modalités précisées dans l'annexe jointe à la présente délibération, et selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/825 du 7 novembre 2011 ;

- autorise son Président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/227 - 70510 - Modernisation du réseau routier  
RD264-RD170 Aménagement d'un carrefour giratoire à  
RETSCHWILLER - Projet de convention de cofinancement**

La Commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les Communes de SOULTZ-SOUS-FORETS, HOFFEN, RETSCHWILLER et la Communauté de Communes de l'OUTRE-FORET pour le cofinancement de l'aménagement du carrefour giratoire entre les RD264 et RD170 pour la partie relevant de la voirie communale ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure avec les Communes de SOULTZ-SOUS-FORETS, HOFFEN, RETSCHWILLER et la Communauté de Communes de l'OUTRE-FORET pour le cofinancement de l'aménagement du carrefour giratoire entre les RD264 et RD170 à hauteur de 27 500 € HT ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/228 - 70510 - Modernisation du réseau routier  
RD5 Réhabilitation des ouvrages de franchissement du  
Muhlbach, de l'Ill et de la Lutter à Benfeld  
Proposition de projet de convention de financement à conclure  
avec Strasbourg Electricité Réseau et Gaz de Strasbourg pour  
l'installation de nouveaux réseaux dans les ouvrages de  
franchissement**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les modalités financières de participation de Strasbourg Électricité Réseau et Gaz de Strasbourg telles que définies dans le projet de convention à conclure avec le Département du Bas-Rhin ;
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin, Strasbourg Électricité Réseau et Gaz de Strasbourg ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/229 - 70510 - Modernisation du réseau routier**  
**Proposition de désignation de différentes collectivités comme maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes départementales en agglomération**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide dans le cadre des opérations d'aménagement de routes départementales en agglomération figurant dans les tableaux joints en annexes à la présente délibération :

- de faire usage de l'article L2422-12 du code de la commande publique, relative au transfert de maîtrise d'ouvrage, créé par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, en vue de désigner la Commune de Schwindratzheim pour le réaménagement de la rue du Général Leclerc RD421, la commune de Truchtersheim pour l'aménagement d'un carrefour giratoire en entrée Sud de l'agglomération RD30, la Commune de Drulingen pour le réaménagement de la rue du Général Leclerc, centre Bourg RD15, , la commune de Walbourg pour le réaménagement de la Grand Rue RD72, la Commune de Wissembourg pour le réaménagement de la route des Vosges RD77, la Communauté de Communes Mossig et Vignobles pour le réaménagement de la rue Principale RD225 en agglomération de Traenheim et la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin pour le réaménagement de la rue du Bellac RD 247 et RD52 en agglomération de Niederroedern comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département ;

- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

Elle autorise par ailleurs son Président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et les collectivités concernées, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/230 - 70510 - Modernisation du réseau routier**  
**Proposition de répartition de la redevance communale et départementale des mines (exercice 2019)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'affecter à la commune de Wangenbourg, pour l'opération figurant au tableau annexé, le montant de 14 651.00 € provenant de la redevance des mines de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/231 - 70510 - Modernisation du réseau routier  
Proposition d'avenant à des conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte le dépassement du coût des travaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Concernant la commune de Wingersheim-les-Quatre-Bans :

- décide d'augmenter de 4 649,68€ TTC la part départementale des travaux de voirie initialement prévue dans la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage n°2017/080, conclue le 15 décembre 2017 entre la Commune de Wingersheim-les-Quatre-Bans et le Département, à 95 163,00 € TTC ;

- approuve l'avenant N°1 à cette convention qui contractualise la décision de cette augmentation ;

Concernant la commune de Climbach :

- décide d'augmenter de 19 000,00€ TTC la part départementale des travaux de voirie initialement prévue dans la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage n°2016/126, conclue le 21 décembre 2016 entre la Commune de Climbach et le Département, à 66 000,00 € TTC ;

- approuve l'avenant N°1 à cette convention qui contractualise la décision de cette augmentation ;

Elle autorise par ailleurs son président à signer ces avenants.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/232 - 70530 - Entretien courant du réseau routier  
Proposition d'approbation de conventions portant sur le partage et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance du domaine public routier départemental à conclure entre le Département, la Commune de BOUXWILLER, la Commune de ROTT, la Commune de HATTEN, la Commune de MERKWILLER-PECHELBRONN, la Commune d'OBERROEDERN, la Commune de CLEEBOURG, la Commune de RETSCHWILLER, la Commune de RIEDELSELTZ, la Commune de MUNCHHAUSEN et la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes des projets de conventions à conclure avec la Commune de BOUXWILLER, la Commune de ROTT, la Commune de HATTEN, la Commune de MERKWILLER-PECHELBRONN, la Commune d'OBERROEDERN, la Commune de CLEEBOURG, la Commune de RETSCHWILLER, la Commune de RIEDELSELTZ, la Commune de MUNCHHAUSEN et la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération, selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;

- autorise son Président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusé :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Vincent DEBES

M. Eric ELKOUBY

M. Marc SENE

**CP/2020/233 - 74010 - Laboratoire départemental d'analyses - Santé animale  
Approbation de l'avenant à la convention pour la détection du  
génomme du SARS COV-2 entre le Laboratoire Départemental  
d'Analyses et deux laboratoires de biologie médicale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le projet d'avenant à la convention de partenariat conclue entre le Département du Bas-Rhin, le laboratoire Bio 67 – Biosphère et la Fondation de la Maison du Diaconat de Mulhouse pour la réalisation des diagnostics biologiques de SARS COV2 par RT PCR sur les échantillons humains, joint en annexe ;

- autorise son Président à signer l'avenant précité.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/234 - 74030 - Aménagement de l'espace rural  
Proposition d'institution d'une commission communale  
d'aménagement foncier à EPFIG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation (délibération CG/2005/12/13/B7) et sur proposition de son Président, décide d'instituer, en application de l'article L.121-2 du code rural et de la pêche maritime, une Commission Communale d'Aménagement Foncier à EPFIG, dans le cadre de la réalisation d'une étude préalable d'aménagement foncier.

Adopté à l'unanimité



**CP/2020/235 - 74510 - Espaces naturels**  
**Proposition d'attribution de subventions au titre de la participation du Département au financement des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) en 2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 28 104 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC des vallées de la Bruche et de Villé conclues en 2015 et en 2016 (dont 25 604 € au titre des contrats 2015 prolongés en 2020 et 2 500 € au titre des contrats engagés en 2016) ;
- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 14 206 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC conclues en 2015 et 2016 dans le PAEC "Parc Naturel Régional des Vosges du Nord" (dont 12 706 € au titre des contrats 2015 prolongés en 2020 et 1 500 € au titre des contrats engagés en 2016) ;
- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 26 774 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC conclues en 2015 et en 2016 dans le PAEC du ried de la Zorn (dont 25 774 € au titre des contrats 2015 prolongés en 2020 et 1 000 € au titre des contrats engagés en 2016) ;
- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 28 168 € au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAEC conclues en 2015 et en 2016 dans le PAEC des rieds de la Zembs, du Bruch de l'Andlau et du Dachsbad (dont 26 168 € au titre des contrats 2015 prolongés en 2020 et 2 000 € au titre des contrats engagés en 2016) ;
- confirme que, conformément au règlement financier, les subventions du Département seront versées à l'Agence de service et de paiement sur production des appels de fonds prévisionnels relatifs aux contrats MAEC pour la campagne 2020, certifiés par la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (Etat) ;
- approuve les termes de l'avenant à la convention de paiement à intervenir avec l'Agence de service et de paiement et autorise son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/236 - 43010 - Intervention Educative à Domicile**  
**Proposition de renouvellement du partenariat relatif à l'intervention de la prévention spécialisée sur le territoire de la Ville de HAGUENAU**

La Commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de renouveler le partenariat avec l'association JEEP et la Ville de Haguenau, relatif à l'intervention de la prévention spécialisée sur le territoire de la Ville de Haguenau ;
- approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure au titre de la prévention spécialisée 2021-2023 entre le Département, la Ville de Haguenau et l'Association JEEP (Jeunes Equipes d'Education Populaire) ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/237 - 43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes**  
**Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, sous réserve du vote des crédits à la prochaine étape budgétaire, décide :

- d'attribuer, au titre du soutien à des actions en matière de médiation familiale et pour l'année 2020, des subventions d'un montant global de 37 742 € réparties comme suit :
  - Club de jeunes "l'Etage" : 5 875 €,
  - Association Rescif : 9 078 €,
  - Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) : 15 789 €,
  - Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) : 7 000 € ;
  
- d'attribuer, pour l'année 2020, des subventions d'un montant global de 215 971 € aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance réparties comme suit :
  - Association « La Grande Ecluse" : 8 000 €,
  - Association Rescif : 8 658 €,
  - Association « La Passerelle » : 10 963 €,
  - Association « Tout Jour là » : 475 €,
  - Association ADEPAPE : 83 213 € dont 78 213 €, selon les termes de la convention annuelle,
  - Association Thémis : 99 662 €, selon les termes de la convention triennale ;
  - Association Rebond du Coeur : 20 000 € ;
  
- d'attribuer des subventions d'un montant global de 21 750 €, réparties comme suit :
  - La Maisonnée : 3 000 €,
  - Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS) : 4 750 €,
  - UFSBD : 10 000 €,
  - Association "Naître en Alsace" : 3 000 €,
  - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : 1 000 € ;
  
- d'attribuer des subventions d'un montant global de 70 000 € aux associations œuvrant au titre de la parentalité dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de lutte contre la grande pauvreté comme suit :
  - Association « Préambulle » : 10 000 €,
  - Association « Poisson Plume » : 10 000 €,
  - Association CIDFF : 15 000 €,
  - Centre sociaux culturel de Sarre-Union : 6 500 €,
  - Communauté de commune de Hanau La Petite Pierre : 10 000 €,
  - Communauté de commune de Pays de Saverne : 13 500 €,
  - Association AGF Strasbourg : 5 000 € ;
  
- d'autoriser son Président à signer la convention avec l'association ADEPAPE dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/240 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**  
**Proposition d'attribution de subventions à des projets en lien avec des actions éducatives et la vie associative**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention de 937 € à l'ARSEA, au titre de la participation au financement d'un poste d'adulte-relais, pour la période septembre à décembre 2020 ;
- décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association B'nai B'rith René Hirschler pour l'organisation de l'édition 2020 des « Journées Européennes de la Culture et du Patrimoine Juifs en Alsace » ;
- décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Délégation Est du Fonds Social Juif Unifié (FSJU), pour l'organisation d'une exposition « Justes de chez nous – les Justes parmi les nations d'Alsace », au titre du Fonds de soutien aux Initiatives interreligieuses ;
- décide d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Maison des Associations de Strasbourg pour l'organisation de l'édition 2020 du Village des Assos ;

Le versement de ces subventions sera effectué en une fois, dès le caractère exécutoire de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/241 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**  
**Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération des subventions d'une part, pour les voyages scolaires sans visites de lieux de mémoire et d'autre part, pour les voyages scolaires et sorties scolaires avec la visite de lieux de mémoire, pour un montant de 29 757,00 € aux collèges publics et 2 375,00 € aux collèges privés.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/242 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation**  
**Proposition d'approbation de la convention d'attribution de subvention en nature ' Game of Phones ' entre le Département et l'association ENVIE dans le cadre de la collecte des téléphones portables usagés auprès des collégiens et des agents du Conseil Départemental.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'organiser le challenge « Game of phones » en partenariat avec l'association ENVIE sans que cela n'emporte d'engagement financier du Département autres que les coûts liés à l'organisation du challenge ;
- approuve les termes du projet de convention d'attribution de subvention en nature "Game of Phones", joint en annexe, à conclure entre le Département et l'association ENVIE dans le cadre de la collecte des téléphones portables usagés auprès des collégiens et des agents du Conseil Départemental ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/243 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics**  
**Proposition d'un projet de protocole d'accord transactionnel concernant l'indemnisation des préjudices subis par le Département du Bas-Rhin lors des travaux de la restructuration du collège Foch à Haguenau.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le principe du règlement amiable transactionnel du différend opposant le Département et les sociétés Thermo concepts, SERUE Ingénierie, MMA IARD et MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES au sujet de l'indemnisation des préjudices subis par le Département du Bas-Rhin lors des travaux de la restructuration du collège Foch à Haguenau ;
- approuve les termes du projet de protocole transactionnel, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Société SERUE INGENIERIE, la Société THERMO CONCEPTS, la SA IMMA IARD et la Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Fixes MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES ; accepte de renoncer à la somme de 722,04€ TTC due par la société Thermo concepts au titre du désordre n°1 et la somme de 5.392 € TTC due par SERUE Ingénierie et à tout recours ultérieur dans le cadre de ce litige ;
- prend acte du versement par les sociétés Thermo concepts, SERUE Ingénierie, MMA IARD et MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES de la somme totale de 53 656,09 € TTC incluant les frais d'expertise ;
- autorise son Président à signer le protocole transactionnel

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/244 - 52020 - Maintenance courante des collèges publics  
Proposition d'ajustement des modalités de gestion des travaux de faible ampleur et des grosses réparations dans les cités scolaires, et d'approbation d'un projet d'avenant à la convention cadre conclue avec la Région**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver le projet d'avenant autorisant la Région Grand Est à achever les travaux de mise en accessibilité du bâtiment lycée de la cité scolaire André Maurois à Bischwiller, gérée par le Département du Bas-Rhin ;
- d'autoriser son Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/245 - 52030 - Equipement matériel et mobilier des collèges publics  
Proposition d'attribution de subventions d'investissement aux collèges publics pour l'acquisition d'équipements**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'investissement aux collèges publics, d'un montant total de 17 501,00 € TTC pour l'acquisition d'équipements, selon la répartition proposée dans les tableaux joints à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/246 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics  
Conventions d'hébergement des élèves du collège Foch de STRASBOURG par le Lycée René Cassin, d'une partie des élèves du lycée Pasteur par le collège Pasteur de STRASBOURG pour l'année scolaire 2020-2021 et des élèves du collège Vauban de STRASBOURG par le lycée René Cassin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président :

- approuve les termes de la convention d'hébergement des élèves du collège Foch de Strasbourg par le Lycée René Cassin ;
- approuve les termes de la convention d'hébergement d'une partie des élèves du lycée Pasteur par le collège Pasteur de Strasbourg pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- approuve les termes de la convention d'hébergement des élèves du collège Vauban de Strasbourg par le Lycée René Cassin ;
- autorise le Président à signer lesdites conventions jointes en annexes au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés :

M. Marcel BAUER  
Mme Martine JUNG

Absents :

M. Vincent DEBES  
M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE

**CP/2020/249 - 62510 - Création et diffusion culturelles**  
**Proposition d'attribution de subventions d'investissement**  
**dédiées à l'équipement scénique dans le domaine de la création**  
**et de la diffusion culturelles**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 22 649 €, réparti comme suit :

- 6 091 € à la Ville de Sélestat pour le renouvellement du parc de matériel scénique de la salle de spectacle des Tanzmatten ;

- 12 403 € à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pour l'acquisition d'une scène mobile couverte ;

- 4 155 € à l'association Maison Théâtre pour l'équipement de la scène du Théâtre du Tambourin.

Le paiement des subventions interviendra sur présentation des factures de travaux ou d'acquisition de matériel scénique.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Vincent DEBES  
M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE

**CP/2020/250 - 62510 - Création et diffusion culturelles**  
**Proposition d'attribution d'une subvention d'investissement dans le domaine de l'enseignement et de la transmission artistique**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Répliques pour le renouvellement du matériel audiovisuel utilisé lors d'ateliers d'éducation à l'image.

Le paiement de la subvention d'investissement interviendra sur présentation des factures d'acquisition du matériel audiovisuel.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/251 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques**  
**Proposition d'actions pour mobiliser la culture au service des solidarités**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le lancement de l'appel à projets de l'art et du lien » pour une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux ;

- approuve le renforcement des critères d'inclusion et de cohésion dans la campagne de subventions de projets d'action artistique 2021.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/252 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé**  
**Proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé, d'attribuer des subventions d'un montant total de 25 000 € aux bénéficiaires, selon la répartition figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/253 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé  
Proposition d'attribution de subventions au titre du  
fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace et  
d'approbation des projets de conventions financières  
correspondantes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions financières d'un montant total de 129 367 € selon la répartition suivante :
  - 38 720 € à la Commune de RHINAU pour la restauration du chœur de l'ancienne église Saint-Michel ;
  - 12 000 € à la Commune de SAINT-PIERRE-BOIS pour les travaux de relevage de l'orgue ;
  - 78 647 € à la Commune d'ENTZHEIM pour la restauration de la maison dite de la Cour Saint-Denis ;
- approuve les termes des projets de conventions financières jointes en annexes de la présente délibération, à conclure respectivement avec les Communes de RHINAU et ENTZHEIM ;
- autorise son Président à signer ces conventions financières.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/254 - 65010 - Soutien à la pratique sportive  
Proposition d'attribution d'aides à la licence scolaire, d'aides à  
l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS,  
d'aides à la licence et à la valorisation du bénévolat, d'aides à  
l'acquisition de matériel sportif aux associations accueillant des  
personnes en situation de handicap, d'aides à l'acquisition de  
matériel sportif pour les associations et d'aides à l'engagement  
sportif des clubs handisport et de sport adapté en Championnat  
de France.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 233 117 € selon la répartition suivante :

- 45 513 € au titre de l'aide à la licence sportive scolaire pour l'année 2019/2020 aux bénéficiaires et pour les montants détaillés en annexe à la présente délibération.
- 6 566 € au titre du soutien à l'acquisition de matériel sportif par les collègues pour l'enseignement de l'EPS et pour les montants détaillés en annexe ;
- 82 955 € au titre du soutien à la pratique sportive des jeunes par l'aide à la licence et la valorisation du bénévolat pour la saison sportive 2018/2019 aux associations et pour les montants détaillés en annexe ;
- 12 000 € au titre de l'aide à l'acquisition du matériel sportif aux associations accueillant des personnes en situation de handicap et pour les montants détaillés en annexe ;



- 79 873 € au titre du soutien à l'acquisition de matériel sportif par les associations et pour les montants détaillés en annexe ;

- 6 210 € au titre du soutien à l'engagement sportif des clubs handisport et de sport adapté en Championnat de France pour les bénéficiaires et pour les montants détaillés en annexe à la présente délibération ;

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/255 - 65010 - Soutien à la pratique sportive**  
**Proposition d'attribution d'aide aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial et aux manifestations sportives**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 5 500,00 € selon la répartition suivante :

- 5 000 € au Club de Rugby Illkirch-Graffenstaden pour la saison 2019/2020, afin d'encourager la pratique du sport féminin par l'initiation en milieu scolaire, d'accompagner la pratique sportive des collégiens et de favoriser la formation des jeunes et des encadrants ;

- 500 € à l'association Omnisports Gazelec – Section Voile pour l'organisation de la Coupe du Rhin du 03 au 04 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/257 - 23040 - Conférence des financeurs**  
**Proposition d'attribution de subventions à de nouveaux projets complétant le plan d'action 2020 de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie avec des actions en lien avec la situation post-covid**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver les 24 projets complémentaires du plan d'action 2020, validés par la Conférence des Financeurs du 9 juillet 2020, joints en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 523 855 euros (Annexe 1) ;

- d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 296 288 euros hors les projets portés par le Département (Annexe 2) ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et chacun des porteurs de projet de prévention (Annexe 3) ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et chacun des porteurs de projet de soutien aux aidants proches (Annexe 4) ;

- d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et l'association pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile concernant le projet « Un espace pour libérer la parole » (Annexe 5) ;
- d'approuver les termes du projet de convention de financière joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et chacune des plateformes de répit concernant le projet « Plan d'urgence de répit confinement/post confinement pour les aidants de personnes âgées et/ou en situation de handicap » (Annexe 6) ;
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer l'ensemble des conventions individuelles correspondantes mentionnées ci-dessus ;
- de fixer le taux horaire chargé d'intervention des psychologues vacataires à 21 €, pour les psychologues recrutés dans le cadre du plan d'écoute et de soutien psychosocial pour les seniors et les aidants.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/258 - 25040 - Création, rénovation et équipements de structures pour personnes handicapées  
Proposition d'attribution de subventions en faveur de trois établissements dans le domaine du handicap**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant de 1 274 000 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap ;
- approuve les termes du projet de convention de financement à conclure avec l'Association régionale d'aide aux handicapés moteurs (ARAHM) joint à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention de financement à conclure avec l'ADAPEI - Papillons Blancs d'Alsace joint à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention de financement à conclure avec l'APEI Centre Alsace à Sélestat joint à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer ces trois conventions financières.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/260 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 208 186,00 € :

- 4 000,00 € pour la SOCONEC pour l'adaptation d'un logement situé 13a, rue des Charrons à Bischwiller ;
- 28 786,00 € pour Habitation Moderne pour l'adaptation de 14 logements situés dans l'EMS ;
- 175 400 € pour OPHEA pour l'adaptation de 77 logements situés dans l'EMS.

Elle approuve, par ailleurs, les termes des projets de conventions d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexés à la présente délibération et autorise son Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/261 - 14010 - Politique de la ville Proposition de participation financière du Département aux travaux d'extension de la Maison Urbaine de Santé (MUS) du Neuhof à Strasbourg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, la participation du Département au financement du projet d'extension de la Maison Urbaine de Santé (MUS) de Neuhof de la Ville de Strasbourg validé par l'ARS ;
- décide d'attribuer une subvention de 12 100 € au bailleur social « OPHEA » pour la MUS Neuhof dans le cadre du Contrat Local de Santé - Médico-Social ;
- approuve la convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le bailleur social « OPHEA » nécessaire au versement de la subvention précitée ;
- autorise son Président à signer cette convention financière.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/262 - 31010 - Santé**

**Proposition d'avenant à la convention financière avec l'association Relais Emploi Santé Insertion (RESI) et approbation des termes de l'avenant**

La Commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes de l'avenant à la convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association RESI jointe en annexe ;
- autorise le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/263 - 31030 - Insertion professionnelle**

**Proposition d'octroi des aides du Fonds Social Européen 2020 à 2022, versement des avances financières et modification par voie d'avenant d'une convention signée avec HUMANIS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- attribue des subventions au titre du Fonds Social Européen (FSE), pour la période 2020 à 2021, en faveur des porteurs de projets externes au Département, listés en annexe 1, à hauteur des montants qui y sont indiqués pour un montant total sur cette période de 4 175 202 € , ventilé comme suit :

- 2 000 266 € au titre de 2020,
- 2 174 936 € au titre de 2021 ;

- approuve le versement d'une avance de 50 % du montant de l'aide accordée aux porteurs de projets figurant en annexe 1 ;

- approuve, après contrôle et sous réserve du service fait prévu chaque année au 30 juin de l'année suivante, le versement du solde annuel dans la limite du montant total conventionné sur deux ans avec le bénéficiaire ;

- attribue, dans le cadre du Fonds Social Européen, au Département du Bas-Rhin les subventions au titre, d'une part, de son projet d'appui aux entreprises dans leurs recrutements au profit des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active pour 712 960 €, dont 358 000 € pour 2020 et 354 960 € pour 2021 et, d'autre part, de l'assistance technique pour 257 873 €, dont 84 509 € pour 2020, 86 200 € pour 2021 et 87 164 € pour 2022 ;

- approuve la conclusion de conventions entre le Département du Bas-Rhin et chaque bénéficiaire figurant en annexe 1 selon le modèle de convention-type , validé par l'Etat et la Commission Européenne, joint en annexe 2 ;

- autorise son Président à signer les conventions à conclure avec les bénéficiaires sur la base de la convention-type jointe en annexe de la présente délibération ;

- approuve la révision du plan de financement du chantier d'insertion porté par l'association HUMANIS sur la période 2019-2021 et le maintien du financement de cette action par des crédits européens pour les années 2019 à 2021 comme conventionné initialement à hauteur d'un montant annuel de 121 488 €, soit 364 464 € au total pour 3 ans ;

- autorise en conséquence son Président à signer l'avenant à conclure avec HUMANIS, joint en annexe 3.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/264 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion  
Proposition d'attribution de subventions et de reconduction de convention de financement pour la Plateforme Jeunes de l'Etage et de la Mission Locale pour l'Emploi ainsi que pour le dispositif Cap'Loji de l'association AMITEL**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide pour l'année 2020 :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 46 800 € pour le financement d'un poste de travailleur social pour l'Etage et d'un montant de 46 800€ pour le financement d'un poste de travailleur social à la Mission Locale pour l'Emploi (MLPE) ;

- d'attribuer une subvention d'un montant de 28 000€, pour le financement du dispositif Cap'Loji de l'association AMITEL et d'approuver les termes du projet de convention annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département et Amitel ;

- d'autoriser son Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/265 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion  
Proposition d'attribution d'une subvention à une association en charge de la lutte contre les exclusions (SOS Emmaüs)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association SOS EMMAÜS.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés :

M. Marcel BAUER  
Mme Martine JUNG

Absents :

M. Vincent DEBES  
M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE

**CP/2020/266 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés  
Proposition de reconduction du partenariat pour l'attribution  
d'une subvention pour la mise en œuvre du Bureau d'Accès au  
Logement sur le territoire d'action Sud porté par le Centre  
Communal d'Action Sociale de SELESTAT.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de soutenir les actions menées au titre du Bureau d'Accès au Logement (BAL) par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sélestat sur le territoire d'action sud au titre de sa politique volontariste ;
- d'attribuer en conséquence au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sélestat une subvention d'un montant total de 15 121 € pour l'année 2020, représentant 50% du coût de mise en œuvre du Bureau d'accès au logement sur le territoire d'action Sud ;
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat pour l'année 2020, joint en annexe, et définissant les modalités de partenariat à conclure pour la mise en œuvre du Bureau d'accès au logement ;
- d'autoriser son Président à signer cette convention dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Vincent DEBES

M. Eric ELKOUBY

M. Marc SENE

**CP/2020/267 - 35010 - Prévention dépistage  
Proposition d'attribution de subventions au Centre Régional de  
Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) de la région  
Grand-Est et d'approbation du projet de la convention financière  
au titre de l'année 2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions au CRCDC œuvrant dans le domaine de la prévention des cancers pour un montant total de 180 000,00 € au titre de l'exercice 2020, réparties comme suit :
  - 60 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer colorectal,
  - 60 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer du sein,
  - 60 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer du col de l'utérus ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec le CRCDC ci-joint en annexe la présente délibération ;
- d'autoriser son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/268 - 35030 - Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale**  
**Proposition d'attribution de subventions à l'association Médecins du monde et à l'Union départementale pour le don du sang au titre de l'année 2020.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions à deux associations soumises aux règles édictées par le règlement financier départemental en date du 13 décembre 2018, pour un montant total de 10 000,00 € au titre de l'exercice 2020, réparties comme suit :

- 6 680,00 € à l'antenne de Strasbourg de l'association Médecins du Monde, au titre de la prévention médico-sociale ;
- 3 320,00 € à l'Union départementale pour le don du sang bénévole dans le Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/269 - 51040 - Accompagnement à la scolarité**  
**Proposition d'attribution d'une subvention pour l'expérimentation d'un atelier d'accompagnement à la socialisation pour des jeunes des sites de Kaltenhouse, déscolarisés**

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- d'attribuer 7 000€ au CIDFF pour l'expérimentation d'un atelier d'accompagnement à la socialisation pour des jeunes des sites de Kaltenhouse, déscolarisés ;
- d'approuver les termes de la convention de financement jointe à la délibération et autoriser son Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/270 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer :

à VILOGIA :

- un agrément et une subvention de 113 600 € pour la construction de 25 logements collectifs PLUS et 15 logements collectifs PLAI situés Lotissement n°15 « Côté Champs » à BENFELD.



à ALSACE HABITAT :

- un agrément et une subvention de 85 200 € pour la construction de 15 logements collectifs PLUS et 6 logements collectifs PLAI situés Lotissement « Les Champs Dorés » à WIWERSHEIM ;
- un agrément et une subvention de 42 600 € pour la construction de 4 logements individuels PLUS, 3 logements collectifs PLUS et 3 logements collectifs PLAI situés rue de Westhoffen à KIRCHHEIM ;
- un agrément pour la construction de 6 logements collectifs PLUS situés « Lotissement du Faubourg » à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER ;
- un agrément pour l'acquisition-amélioration de 2 logements individuels PLUS situés rue de la Charmille à HAGUENAU ;
- un agrément pour la construction de 4 logements collectifs PLUS situés Chemin du sel à SOULTZ-SOUS-FORETS ;
- un agrément et une subvention de 127 800 € pour la construction de 21 logements collectifs PLUS et 9 logements collectifs PLAI situés lotissement « Les Binsen » à OBERHOFFEN-SUR-MODER ;
- un agrément et une subvention de 42 600 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 3 logements collectifs PLAI situés rue des Pâquerettes à OBERHOFFEN-SUR-MODER ;
- un agrément et une subvention de 30 400 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAI situés route de Strasbourg à BRUMATH ;
- un agrément et une subvention de 56 800 € pour la construction de 14 logements collectifs PLUS et 4 logements collectifs PLAI situés lotissement les « Les Jardins de Goethe » à SESSENHEIM ;
- un agrément et une subvention de 28 400 € pour la construction de 6 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAI situés rue du Muguet à GRIES.

à DOMIAL :

- un agrément pour la construction de 9 logements collectifs situés 34, rue des Messieurs à WEITBRUCH ;
- un agrément et une subvention de 106 800 € pour la construction de 8 logements individuels PLUS et 4 individuels PLAI situés rue des Mésanges à BETSCHDORF ;
- un agrément et une subvention de 106 800 € pour la construction de 5 logements individuels PLUS et 4 individuels PLAI situés 4, rue des Mésanges à REICHSHOFFEN ;
- un agrément et une subvention de 80 100 € pour la construction de 12 logements individuels PLUS et 3 individuels PLAI situés 39, rue de la Gare à EBERSHEIM ;
- un agrément et une subvention de 56 800 € pour la construction de 8 logements collectifs PLUS et 4 individuels PLAI situés rue Alcide de Gaspéri à VAL DE MODER ;
- un agrément pour la construction de 8 logements collectifs situés 3A, rue des Roses à GRIES ;
- un agrément et une subvention de 53 400 € pour la construction de 4 logements collectifs PLUS et 2 logements individuels PLAI situés lotissement « le Steinberg » à NIEDERMODERN ;
- un agrément et une subvention de 85 200 € pour la construction de 17 logements collectifs PLUS et 6 logements collectifs PLAI situés rue de Mattfeld à MUTZIG.

A 3F Grand Est :

- un agrément et une subvention de 136 800 € pour la construction de 15 logements collectifs PLUS et 9 logements collectifs PLAI situés route de Weitbruch à HAGUENAU.

à AMELOGIS :

- un agrément pour la construction de 4 logements individuels situés rue du Cimetière à SCHWABWILLER.

La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des conventions-type d'agrément, d'attribution et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département et respectivement VILOGIA, ALSACE HABITAT, DOMIAL, 3F Grand Est et AMELOGIS.

Elle autorise en outre son Président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et respectivement VILOGIA, ALSACE HABITAT, DOMIAL, 3F Grand Est et AMELOGIS.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/271 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH  
PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de  
l'amélioration de l'habitat privé et de la sauvegarde et  
valorisation du patrimoine**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 351 891 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés :  
M. Marcel BAUER  
Mme Martine JUNG

Absents :  
M. Vincent DEBES  
M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE

**CP/2020/273 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH  
PDH - Proposition de mise en place d'un partenariat pour la  
mise en œuvre des Programmes d'Intérêt Général (PIG) '  
Rénov'Habitat ' et ' Soutien à l'autonomie '**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin, PROCIVIS Alsace et les Communautés de communes du Pays de Saverne, de l'Alsace Bossue, de la Vallée de la Bruche, du Ried de Marckolsheim, de Niederbronn-les-Bains, et avec les Communes de Muttersholtz, de Dorlisheim et de Sarre-Union pour la mise en oeuvre des Programmes d'Intérêt Général « Rénov'Habitat » et « Soutien à l'autonomie » ;
- approuve les termes des 7 projets de conventions de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les Communautés de communes du Pays de Saverne, de l'Alsace Bossue, de la Vallée de la Bruche, du Ried de Marckolsheim, de Niederbronn-les-Bains, et avec les Communes de Muttersholtz, de Dorlisheim et de Sarre-Union, joints en annexe ;
- autorise son Président à signer ces conventions de partenariat.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Vincent DEBES

M. Eric ELKOUBY

M. Marc SENE

**CP/2020/274 - 00000 - Administration générale  
Proposition d'acquisition d'une parcelle boisée à HENGWILLER**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de l'acquisition de la parcelle située à Hengwiller, cadastrée sous section 3 n°1 de 5 ha 10 a 23 ca, au prix de 92 570 €, frais de notaire en sus ;

- décide que l'acte d'acquisition sera rédigé sous forme d'un acte notarié, dont le coût sera pris en charge par le Département du Bas-Rhin ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer l'acte afférent à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/275 - 70510 - Modernisation du réseau routier  
Proposition de diverses Opérations d'acquisitions foncières  
relatives à la voirie départementale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de l'acquisition des parcelles sises à Avenheim et cadastrées sous-section 15/2 n° 203/29 de 0,40 are, n° 205/140 de 0,69 are, sous-section 15/7 n° 236 de 0,37 are, n° 242 de 0,28 are, représentant une surface totale de 1,74 are pour un coût total de 2 610,00 € ;
- décide d'un échange foncier à Avenheim de la parcelle cadastrée sous section 15/2 n°260/37 de 0,28 are contre la parcelle n°259/37 de 0,03 are entre le Département du Bas-Rhin et un riverain, avec une soulte de 1 500,00 € au profit du Département ;
- décide de l'acquisition des parcelles sises à Schirrhoffen, cadastrée sous section AB n°107/57 de 0,04 are et n°109/56 de 0,10 are pour un coût total de 823,20 € ;
- décide de l'acquisition des parcelles sises à Mertzwiller et cadastrées sous-section 18 n°84 de 7,98 ares au profit de la SAFER pour un coût total de 659,78 € et sous-section 24 n°51 de 12.94 ares au profit d'un riverain pour un coût total de 945,40 € ;
- décide de l'acquisition des parcelles sises à Retschwiller et cadastrées sous-section 16 n° X/197 de 2,17 ares, n° X/198 de 4,44 ares et n° X/199 de 0,10 are, sises à Hoffen sous-section 193-13 n° X/182 de 9,10 ares et n° X/231 de 0,74 are, sises à Soultz-Sous-Forets sous-section 8 n°501/48 de 0,02 are, n°504/49 de 0,45 are et n°506/50 de 1,31 are, représentant une surface totale de 18,33 ares pour un coût total de 1 650,07 € ;
- décider que les actes seront passés en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- décider de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à ces transactions, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/276 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics  
Proposition de diverses opérations d'acquisitions foncières relatives aux collèges départementaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide du transfert, à titre gratuit, de la parcelle de terrain, constituant l'assiette du collège de Diemeringen et cadastrée en section 3 n° 282/132 de 138,05 ares ;

- décide du transfert, à titre gratuit, de la parcelle de terrain, constituant l'assiette du collège de Schirmeck et cadastrée en section 22 n° 276 de 0,76are ;

-décide que les actes seront passés en la forme administrative ;

-décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental comme signataire des actes afférents à ces transferts, le Président du Conseil Départemental étant authenticateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/277 - 00000 - Administration générale  
Proposition de régularisation foncière de parcelles propriétés du Département du Bas-Rhin et correspondant au domaine public routier départemental dans le canton de BRUMATH**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide de demander l'élimination auprès du Livre Foncier et/ou du Cadastre, des parcelles détaillées dans les tableaux ci-annexés correspondantes à des emprises de routes départementales ou des délaissés de voirie.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/278 - 70510 - Modernisation du réseau routier  
Proposition de diverses Opérations d'Aliénations foncières relatives à la voirie départementale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- constate la désaffectation et le déclassement des parcelles sises à Seltz et cadastrées sous section 43 n°329, 324, 316, 308, 306, 304, 302, 300, 296, 294, 292, et X/0.93 représentant une surface totale de 5,80 ares ;

- décide de la cession de parcelle sise à Wissembourg Altenstadt et cadastrée sous section 007-A n°1224/278 de 0,31 are pour une soulte de 21,00 € en faveur du Département du Bas-Rhin ;

- décide d'un échange foncier à Wingersheim les Quatres Bans des parcelles cadastrées sous section 5 n°367/0.137 de 0,03 are et n°366/0.137 de 0,13 are contre la propriété cadastrée sous section 5 n°365/137 de 0,01 are pour une soulte de 75,50 € en faveur du Département du Bas-Rhin ;
- décide que les actes seront passés en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à ces transactions, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/279 - 00000 - Administration générale**  
**Proposition de diverses opérations d'aliénations foncières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de la cession de la parcelle sise à Soultz les Bains et cadastrée sous-section 11 n° B/161 de 3,12 ares au prix de 505,44 € au profit du riverain et les parcelles cadastrées sous-section 11 n° A/161 n° C/161 représentant une surface totale de 4,32 ares à l'euro symbolique sans versement de prix au profit de la commune de Soultz les Bains ;
- décide de la cession des parcelles sises à Dangolsheim et cadastrées sous-section AC n° B/26 et D/26 représentant une surface totale de 2,79 ares au prix de 451,98 € au profit du riverain et les parcelles cadastrées sous-section AC n° A/26 et C/26 représentant une surface totale de 8,09 ares à l'euro symbolique sans versement de prix au profit de la commune de Dangolsheim ;
- décide que les actes seront passés en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à ces transactions, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés :

M. Marcel BAUER  
Mme Martine JUNG

Absents :

M. Vincent DEBES  
M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE

**CP/2020/280 - 74510 - Espaces naturels  
Avenant au bail emphytéotique conclu avec le Conservatoire des  
Sites Alsaciens**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve l'avenant n°1 au bail emphytéotique n°3126 du 21 septembre 2009, modifiant la liste des biens concernés par le contrat et consistant en le retrait des parcelles sises sur le ban communal de Kolbsheim et anciennement cadastrées comme suit :

Section 9 n°33 de 18,24 ares,  
Section 10 n°1 de 2,32 ares,  
Section 10 n°19 de 10,66 ares,  
Section 10 n°20 de 3,69 ares,  
Section 10 n°26 de 8,99 ares,  
Section 13 n°151 de 12,00 ares.

- décide que l'avenant sera passé en la forme administrative ;

- désigne Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental comme signataire de l'acte afférent à cette modification du bail emphytéotique n°3126 du 21 septembre 2009, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Vincent DEBES

M. Eric ELKOUBY

M. Marc SENE

**CP/2020/281 - 00000 - Administration générale**  
**Résiliation d'un bail emphytéotique impliquant la création d'un**  
**nouveau bail emphytéotique et d'un bail à construction à**  
**STRASBOURG**

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de résilier le bail emphytéotique du 25 juillet 1949, renouvelé par anticipation le 10 juin 1986 puis le 25 mai 2011, sur l'ancienne parcelle cadastrée sous section 43 n°73 pour motif d'intérêt général ;
- décide de conclure un nouveau bail emphytéotique au bénéfice de l'Association des Compagnons du Devoir et du Tour de France sur la parcelle cadastrée sous section 43 n°253/73 de 37,18 ares pour une durée de 40 ans, en reprenant les mêmes conditions que celles retenues lors du bail initial ;
- décide de conclure un bail à construction au bénéfice de CDC Habitat sur la parcelle cadastrée sous section 43 n°254/73 de 7,34 ares pour une durée de 40 ans, conditionné à la passation d'une convention partenariale de mise à disposition et d'utilisation de l'extension entre CDC Habitat et l'Association des Compagnons du Devoir et du Tour de France ;
- accorde à CDC Habitat une prise de possession anticipée pour réaliser les premières études et travaux indispensables à l'extension du site dans les délais impartis ;
- décide que les baux seront passés sous la forme d'actes notariés, dont les coûts seront pris en charge par les preneurs ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer les actes notariés et tous les actes afférents à ces contrats.

Adopté à l'unanimité



**CP/2020/282 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée  
Compte-rendu des délégations données au Président en matière  
de subventions aux associations et de garanties d'emprunt  
pendant la période d'urgence sanitaire**

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- prend acte du compte-rendu des délégations exercées en matière de subventions aux associations et garanties d'emprunt par le Président du Conseil Départemental depuis le 22 juin 2020, sur le fondement de l'article 1-III de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/283 - 00000 - Administration générale  
Information sur les marchés publics et avenants conclus**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président prend acte des marchés publics attribués, figurant dans le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/284 - 00000 - Administration générale  
Proposition de répartition du Fonds départemental de  
péréquation de la taxe professionnelle du Bas-Rhin -Exercice  
2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide de la répartition communale et intercommunale du Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle 2020, conformément aux tableaux figurant en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/285 - 01000 - Gestion financière  
Proposition de retour d'affectation d'un véhicule du Service du  
Parc des Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide le retour d'affectation des biens figurant en annexe du budget du Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR).

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/286 - 00000 - Administration générale**  
**Vente amiable du matériel devenu obsolète de l'imprimerie**

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président approuve la convention de vente du matériel mentionnée dans la convention jointe en annexe, pour un montant total de 6 500 euros, à la société d'imprimerie A.GEIGER 10 rue du Girlenhirsch à Illkirch-Graffenstaden.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/287 - 01000 - Gestion financière**  
**Admissions en non-valeur des créances et remises gracieuses pour 2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'admettre en non-valeur, pour ce qui concerne le budget principal, un montant total de 716 002,68 €, dont 4 217,34 € pour les créances éteintes ;

- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 25 183,32 €.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/288 - 01000 - Gestion financière**  
**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers - Fusion absorption et transfert de garanties d'emprunts de l'AAPEI de Saverne et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Suite à la fusion absorption de l'AAPEI Région de Saverne par l'AAPEI de Strasbourg et à la transmission universelle de son patrimoine qui interviendra le 1er janvier 2021 :

- décide de donner l'accord du Département à la transmission des biens cadastrés au Livre Foncier de Saverne, section 10 n°356/59, n°353/58, n°362/61 et n°359/60 sur lesquels l'AAPEI Région de Saverne a inscrit une prénotation d'hypothèque et une restriction au droit de disposer au profit du Département sur le fondement de l'acte du 15 décembre 2011.

- décide de donner l'accord du Département à la transmission des biens cadastrés au Livre Foncier de Saverne, section 17 n°240/149, situés 184 et 185 rue Saint Nicolas et section 18 n°1 Ottersweiler Bannscheid sur lesquels l'AAPEI Région de Saverne a inscrit une hypothèque partagée entre le Département et la Ville de Saverne sur le fondement de l'acte du 16 décembre 2010.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'AAPEI de Strasbourg à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant initial total de 100 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et destiné à financer l'extension de l'Institut Médico-Educatif « Le Rosier Blanc » à Saverne.

L'emprunt du Crédit Mutuel a été contracté pour une durée de 20 ans au taux d'intérêt de 4,20% l'an fixe avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 30 juin 2020 pour cet emprunt s'élevait à 51 076,26 €.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'AAPEI de Strasbourg à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant initial de 1 483 950 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), selon l'annexe jointe à cette délibération. Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition et de réhabilitation d'un nouveau bâtiment pour l'ESAT de Saverne.

La Ville de Saverne a accordé sa garantie pour 50% de cet emprunt par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2009.

Cet emprunt a été contracté pour une durée de 20 ans à un taux d'intérêt fixe de 3,32% avec des échéances trimestrielles.

Le capital garanti restant dû au 1er octobre 2020 pour cet emprunt s'élève à 417 360,85 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise son Président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'AAPEI de Strasbourg ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération.

- autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/289 - 01000 - Gestion financière  
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers -  
Fusion absorption et transfert de garanties d'emprunts de  
l'association Travail et Espérance et approbation des termes du  
projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Suite à la fusion absorption de l'association Travail et Espérance par l'AAPEI de Strasbourg et à la transmission universelle de son patrimoine qui interviendra le 1er janvier 2021 :

- décide de donner l'accord du Département à la transmission des biens cadastrés au Livre Foncier de Mundolsheim section 25 n°1124/244 sur lesquels l'association Travail et Espérance a inscrit une prénotation d'hypothèque et une restriction au droit de disposer sur le fondement de l'acte du 10 juin 2002.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'association Travail et Espérance à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant initial de 914 694,10 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), selon l'annexe jointe à cette délibération. Cet emprunt est destiné à financer la construction d'une structure d'accueil spécialisée à Mundolsheim.

Cet emprunt a été contracté pour une durée de 25 ans au taux d'intérêt de 3,55% l'an fixe.

Le capital restant dû au 30 juin 2020 pour cet emprunt s'élevait à 340 554,38 €.

Les caractéristiques financières de l'emprunt restent inchangées.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise son Président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'AAPEI de Strasbourg ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération.

- autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/290 - 01000 - Gestion financière**  
**Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - AMELOGIS et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

accorde la garantie du Département à la société Amelogis pour un emprunt d'un montant de 300 000 € correspondant à un prêt social location-accession (PSLA) et destiné à financer la construction de 2 maisons individuelles situées Rue des Vosges à Herrlisheim.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

Durée totale du prêt : 6 ans

Phase de mobilisation : 24 mois maximum : Euribor 3 mois + 0,60%

En cas d'Euribor négatif, le taux de référence sera contractuellement à 0.

Phase locative (4 ans maximum) :

taux fixe : 0,67%

Phase de remboursement

. amortissement du capital : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance.

. paiement des échéances : trimestriel

Autres conditions :

. commission de non utilisation /dédit : 3,50 % du montant des fonds non appelés à la date de consolidation.

. remboursement anticipé du prêt : pas d'indemnité pour un remboursement anticipé total ou partiel lié à la levée d'option pendant la phase locative prévue. Dans tous les autres cas : 3 % du capital remboursé par anticipation.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Sous peine de caducité de la garantie du Département, la société Amelogis devra s'engager par convention à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par la présente garantie sans l'accord du Département.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser les emprunts garantis.

Au cas où l'organismes susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention tripartite jointe au rapport à conclure entre le Département, le bénéficiaire et l'organisme prêteur.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/291 - 01000 - Gestion financière  
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers -  
Adapei Papillons Blancs d'Alsace et approbation des termes du  
projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace à hauteur de 60%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 870 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'acquisition et la réhabilitation d'un foyer d'accueil pour travailleurs handicapés à Mutzig et souscrit auprès de La Banque Postale.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

- . durée de la phase d'amortissement : 20 ans et 1 mois
- . périodicité des échéances : trimestrielle
- . taux d'intérêt : 0,94 % fixe
- . profil d'amortissement : échéances constantes
- . commission d'engagement : 0,10% du montant du prêt

Au titre de la contre-garantie, l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace s'engage à inscrire une hypothèque au profit du Département sur ses biens cadastrés au Livre Foncier de Mutzig section 9 parcelle n°129.

Au cas où l'organisme susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de ceux-ci.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le Président du Conseil Départemental.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans l'avenant à la convention, dont le projet est joint au rapport, à conclure entre le Département et le bénéficiaire.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/292 - 01000 - Gestion financière  
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de  
construction - Cession OPUS 67 et approbation des termes du  
projet d'avenant à la convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'autoriser l'Office Public de l'Habitat – OPUS 67 à vendre le logement situé 4 rue Marie-Louise à Wissembourg, tout en maintenant les garanties départementales sur le solde de l'emprunt restant dû au titre de cette opération tant que le logement ne sera pas vendu pour 36% d'un emprunt d'un montant total de 1 530 187,73 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 31 logements locatifs sociaux situés à Wissembourg.

Le produit de la vente de ces logements servira à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. OPUS 67 informera le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

- autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/293 - 05020 - Frais de mission et de déplacements**  
**Participation d'une délégation du Conseil Départemental au 90e**  
**congrès de l'ADF à La Rochelle / Mandats spéciaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le déplacement en train d'une délégation du Département du Bas-Rhin pour participer au 90ème congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) du 3 au 6 novembre 2020 à La Rochelle (Charente-Maritime) ;
- décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à la délégation composée de :

Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental,  
Madame Nathalie ERNST, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT,  
Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Christiane WOLFHUGEL, Conseillères départementales,  
Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Philippe MEYER, Conseillers départementaux,  
Madame Delphine JOLY, Directrice Générale des Services,  
Madame Myriam STENGER, Directrice de Cabinet,  
Monsieur Clément LACATON, Collaborateur de Cabinet

Elle décide la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 9 000 € TTC (frais d'inscription au congrès, transport en train et transports urbains, location de véhicule, hébergement et repas).

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés :  
M. Marcel BAUER  
Mme Martine JUNG

Absents :  
M. Eric ELKOUBY  
M. Marc SENE



**CP/2020/294 - 05000 - Fonctionnement de l'Assemblée  
Proposition de désignations de représentants du Conseil  
Départemental au sein de divers organismes**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de modifier et de renouveler des désignations opérées précédemment ;
- de procéder à la désignation de représentants du Conseil Départemental dans l'organisme figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusés :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Eric ELKOUBY

M. Marc SENE

**CP/2020/295 - 60520 - Subventions diverses  
Proposition de répartition du Fonds de Soutien à la Vie Locale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du Fonds de Soutien à la Vie Locale, d'attribuer des subventions d'un montant total de 43 528 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 36 800 €
- Enveloppe départementale : 6 728 €.

Adopté à l'unanimité

**Rapports appelés par ordre de passage :**

N° CP/2020/215, 239, 247, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 256, 259, 272, 238, 248.

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés :

M. Marcel BAUER  
Mme Martine JUNG

Absents :

M. Marc SENE  
M. Sébastien ZAEGEL

**CP/2020/215 - 62010 - Soutien au développement touristique  
Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à  
divers acteurs du secteur touristique alsacien au titre de  
l'exercice 2020**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer, au titre de leurs plans d'actions 2020 respectifs, une subvention de 27 400 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, une subvention de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, une subvention de 15 000 € à Clévacances Alsace ;
- approuve les termes des projets de convention à conclure avec les associations du Club Vosgien du Bas-Rhin, du Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin et de Clévacances Alsace pour permettre le versement des subventions dont les projets sont annexés à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer ces conventions ;
- approuve le plan d'actions annuel 2020 de la Stratégie touristique du Massif des Vosges et le plan de financement prévisionnel, joint en annexe à la présente délibération ;
- décide d'affecter la participation financière du Département du Bas-Rhin de 28 750 € au bénéfice d'Alsace Destination Tourisme pour les actions que l'association porte en 2020 dans le cadre de la stratégie touristique du Massif des Vosges et pour la création d'une vidéo sur le thème des sports de nature ;
- approuve les termes du projet d'avenant n° 2 à la convention financière 2020, à conclure entre le Département et Alsace Destination Tourisme, joint à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)  
Mme Martine JUNG (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)

Absents :

M. Bernard FISCHER  
M. Marc SENE  
M. Sébastien ZAEGEL

**CP/2020/239 - 51030 - Bilinguisme**

**Proposition d'approbation de la Convention pluripartite avec l'Université de Strasbourg sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et proposition d'attribution d'une subvention à l'association Sprochrenner.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le projet de Convention pluripartite sur la formation à l'enseignement-apprentissage de l'allemand/alsacien et en allemand/alsacien à conclure avec l'Université de Strasbourg, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP-FCIP Alsace), le Département du Haut-Rhin et la Région Grand Est ;
- autorise son Président à la signer ;
- décide d'attribuer une subvention de 3000 € à l'association Sprochrenner pour l'organisation de la course de relais « Sprochrenner » reportée à 2021. Le versement de cette subvention sera effectué en une fois, dès le caractère exécutoire de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)  
Mme Martine JUNG (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)

Absent:

M. Bernard FISCHER

**CP/2020/247 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics  
Proposition de convention de mécénat avec l'entreprise LDE  
relative à la donation de 50 ordinateurs au Département, pour  
lutter contre la fracture numérique dans les collèges**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve les termes du projet de convention de mécénat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la société LDE, joint en annexe ;
- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Etienne BURGER

M. Eric ELKOUBY

M. Bernard FISCHER

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER

M. Nicolas MATT

M. Philippe MEYER

**CP/2020/216 - 65510 - Fonds de solidarité communale  
Contrats départementaux de développement territorial et  
humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du  
fonds de solidarité communale et du fonds d'innovation et  
d'approbation  
des termes des projets de conventions financières**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 2 669 260,00 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- d'autoriser la Commune de Natzwiller, par dérogation au règlement financier, à reverser tout ou partie de la subvention au SIVOM de la Haute-Bruche pour la partie des travaux relevant des compétences et/ou de la délégation donnée de la Commune au SIVOM dans le cadre des travaux d'eau potable et de voirie ;

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au modèle joint en annexe ;
- d'autoriser son Président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération ;
- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité dans le cadre du projet de cité des énergies porté par la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn ;
- d'attribuer une subvention au titre du fonds d'Innovation Territoriale de 13 200,00 € à la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés :

M. Marcel BAUER  
Mme Martine JUNG

Absents :

M. Etienne BURGER  
M. Eric ELKOUBY  
M. Bernard FISCHER  
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER  
M. Nicolas MATT  
M. Philippe MEYER

**CP/2020/217 - 65520 - Fonds d'attractivité  
Contrats départementaux de développement territorial et  
humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du  
Fonds de Développement et d'Attractivité à la communauté de  
communes de l'Alsace Bossue pour le projet de redynamisation  
du centre d'interprétation du patrimoine La Villa**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de convention de partenariat pour le projet de développement et d'attractivité " redynamisation du Centre d'Interprétation du Patrimoine La Villa " porté par la Communauté de communes de l'Alsace Bossue ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes de l'Alsace Bossue, la Société pour la Recherche Archéologique en Alsace Bossue, la Grange aux Paysages, l'office de tourisme de l'Alsace Bossue, Archéologie Alsace, et la Commune de Dehlingen pour la mise en œuvre du projet de développement et d'attractivité précité ;
- décide d'attribuer une contribution financière de 49 500 euros à la Communauté de communes de l'Alsace Bossue, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet de " redynamisation du Centre d'Interprétation du Patrimoine La Villa " ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de communes de l'Alsace Bossue, destinée à permettre le versement de la subvention correspondante, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat et la convention financière précitées.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Etienne BURGER

M. Eric ELKOUBY

M. Bernard FISCHER

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER

M. Nicolas MATT

M. Philippe MEYER

**CP/2020/218 - 65520 - Fonds d'attractivité  
Contrats Départementaux - Fonds de développement et  
d'attractivité - Proposition d'aide à la Commune de  
GEUDERTHEIM pour la création d'un périscolaire "maternelle"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, au renforcement de l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord à travers la création d'un périscolaire « maternelle » à Geudertheim ;
- de mobiliser, dans le cadre de ses compétences, son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;
- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes de la Basse-Zorn, et la commune de Geudertheim, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;
- d'attribuer une subvention d'investissement, au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement, de 200 279 € à la commune de Geudertheim, porteur du projet, pour la création d'un périscolaire « maternelle » ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la commune de Geudertheim, destinée à permettre le versement de la subvention correspondante, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/219 - 65520 - Fonds d'attractivité  
Contrat Départemental - Fonds de développement et  
d'attractivité - Rénovation des installations sportives de la  
Communauté de Communes KOCHERSBERG ACKERLAND - Phase  
2 : extension du gymnase de Truchtersheim**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme les engagements pris par délibération N°CP/2019/117 de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 06 mai 2019 dans le partenariat renforcé du Département du Bas-Rhin avec la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action ouest ;
- décide d'attribuer à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, une aide financière de 777 900,00 €, soit 30% du montant éligible de 2 593 000,00 € HT au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour le projet d'extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim ;

- approuve les termes du projet de convention d'application et financière afférente au projet précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, en vertu de la convention partenariale du 10 janvier 2020 et destinées à permettre le versement de la subvention précitée pour le projet évoqué ci-avant ;

- autorise son Président à signer la convention d'application et financière précitée, jointes en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/220 - 65520 - Fonds d'attractivité  
Contrats Départementaux - Fonds de développement et  
d'attractivité - Création d'un périscolaire accompagnant la  
construction de l'école intercommunale du RPI du Sternenberg à  
Lupstein**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

-d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à travers le projet de création d'un groupe scolaire et périscolaire à Lupstein porté par la Communauté de Communes du Pays de Saverne en partenariat avec le SIVOS du Sternenberg ;

-de mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services de la de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 584 200,00 €, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour la création d'une structure périscolaire à Lupstein ;

-d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Pays de Saverne, la Commune de Lupstein et le SIVOS du Sternenberg pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

-d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de Saverne, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité



**CP/2020/221 - 65520 - Fonds d'attractivité  
Contrats départementaux de développement territorial  
et humain - Proposition d'attribution d'une subvention  
au titre du Fonds de Développement et de l'Attractivité  
à la Commune de Saverne pour l'aménagement de la zone de  
rencontre du Quai du Canal  
et de ses abords.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de développement et d'attractivité "Aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords à Saverne" porté par la Commune de Saverne ;

- mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines du tourisme, de l'insertion et de l'emploi, du patrimoine, du développement maîtrisé des sports de pleine nature, de l'accessibilité universelle du patrimoine ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, Voies Navigables de France et la Commune de Saverne pour la mise en œuvre du projet de développement et d'attractivité précité ;

- décide d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, une subvention d'investissement de 244 061 euros à la Commune de Saverne pour « l'Aménagement de la zone de rencontre du Quai du Canal et de ses abords » ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Saverne, joint en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention précitée ;

- autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat et la convention financière précitées.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/222 - 65520 - Fonds d'attractivité  
Contrat Départemental - Fonds d'attractivité et de  
développement des territoires - Relocalisation de l'association la  
Clé des champs par le bailleur Ophéa dans le cadre de la  
rénovation du quartier du Neuhof à Strasbourg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de relocalisation de l'association la Clé des champs au quartier du Neuhof à Strasbourg porté par le bailleur Ophéa ;

- décide que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet (vie associative, jeunesse) ;
- décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 129 300€ au bailleur Ophéa pour le projet de relocalisation de l'association la Clé des champs au quartier du Neuhof à Strasbourg, précité au titre du fonds de développement et d'attractivité ;
- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le bailleur Ophéa, la Ville de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve le projet de convention financière à conclure entre le bailleur Ophéa et le Département du Bas-Rhin, joint en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention correspondante ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2020/223 - 65520 - Fonds d'attractivité  
 Contrat Départemental - Fonds d'attractivité et de  
 développement - Relocalisation de l'activité de halte-garderie  
 par le bailleur Habitation Moderne dans le cadre de la  
 rénovation du quartier du Neuhof à Strasbourg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de relocalisation de l'activité de halte-garderie au quartier du Neuhof à Strasbourg porté par le bailleur Habitation Moderne ;
- dit que dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet (vie associative, petite enfance) ;
- décide d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 238 160€ au bailleur Habitation Moderne pour le projet de relocalisation de l'activité de halte-garderie au quartier du Neuhof, précité au titre du fonds de développement et d'attractivité ;
- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le bailleur Habitation Moderne, la Ville de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération ;
- approuve le projet de convention financière à conclure entre le bailleur Habitation Moderne et le Département du Bas-Rhin, joint en annexe à la présente délibération, pour permettre le versement de la subvention correspondante ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Rémi BERTRAND

M. Eric ELKOUBY

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER

M. Nicolas MATT

M. Philippe MEYER

Mme Laurence MULLER-BRONN

M. Serge OEHLER

**CP/2020/224 - 65520 - Fonds d'attractivité  
Contrats Départementaux de développement territorial et  
humain- projet de Maison des Services et de Dynamisation du  
Territoire de la Vallée de Villé**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, le projet partenarial de construction d'une Maison des Services et de Dynamisation du Territoire de la Vallée de Villé, porté par la Communauté de Communes de Vallée de Villé, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et l'Association JUVAL ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de Vallée de Villé, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et l'Association JUVAL, joint en annexe à la présente délibération ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'environnement, la jeunesse et des seniors ;

- décide d'attribuer à la Communauté de Communes de Vallée de Villé une subvention de 9.090 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 30 300 € HT ;

- décide d'attribuer au Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé une subvention de 6.600 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 22.000 € TTC ;

- décide d'attribuer à l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé une subvention de 4.350 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 14.500 € TTC ;
- décide d'attribuer à l'Association JUVAL une subvention de 24.960 €, soit 30 % d'un montant de dépense prévisionnelle éligible de 83.200 € TTC ;
- décide d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre la Communauté de Communes de Vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin, le Syndicat des Apiculteurs de la vallée de Villé et le département du Bas-Rhin, l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Crus de la vallée de Villé et le Département du Bas-Rhin, l'Association JUVAL et le Département du Bas-Rhin, destinées à permettre le versement des subventions, jointes en annexe à la présente délibération ;
- autorise le président à signer les convention précitées.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Eric ELKOUBY

Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER

M. Nicolas MATT

M. Philippe MEYER

Mme Laurence MULLER-BRONN

**CP/2020/256 - 21010 - Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile  
Prime aux personnels des établissements et services sociaux et  
médico-sociaux et aides financières aux structures en difficulté  
suite à la crise sanitaire**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide, en application du décret 2020-711 du 12 juin 2020, de la délibération CD/2020/029 du 22 juin 2020 et de la délibération CP/2020/210 du 10 juillet 2020, l'attribution de dotations exceptionnelles d'un montant total de 4 735 325 € aux établissements et services sociaux et médico-sociaux figurant aux tableaux annexés ayant sollicité une aide financière dans le cadre de la participation du Département au financement de la prime COVID et de dépenses exceptionnelles dues à la crise sanitaire.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Vincent DEBES

M. Eric ELKOUBY

Mme Stéphanie KOCHERT

**CP/2020/259 - 60540 - Silver Développement  
Accord de consortium pour la mise en œuvre du projet  
"Territoires de santé de demain"**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme la participation du Département du Bas-Rhin au consortium porté par l'Eurométropole de Strasbourg pour la mise en œuvre des actions inscrites au projet « Territoires de santé de demain » dont la candidature a été retenue par l'Etat ;

- approuve les termes de l'accord de consortium, d'une part, visant à organiser les relations entre les partenaires et, d'autre part, définissant les modalités de mise en œuvre des actions inscrites au projet Territoires de santé de demain, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cet accord ;

- autorise le Président à rester membre du comité de pilotage et des équipes projet de la démarche ;

- décide que le Département du Bas-Rhin participera activement au déploiement opérationnel des actions dans le cadre du projet « Territoires de Santé de Demain », notamment en mettant à disposition son expertise, notamment à travers la mobilisation des territoires ;

- décide d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) une subvention d'un montant de 182 500€ sur 4 ans pour contribuer au financement de l'expérimentation « Mise en œuvre d'une pratique de santé intégrée » sur le territoire de l'EMS et sur les 4 communautés de communes du Territoire Ouest dans le cadre de la démarche Territoire de Santé de Demain, selon le calendrier suivant :

- 41 250 € en 2020,
- 43 125 € en 2021 et en 2022,
- 55 000 € en 2023 ;

- décide que cette subvention fera l'objet d'une convention financière laquelle conditionnera son versement effectif à l'EMS, qui sera soumise à une prochaine délibération de la Commission Permanente ;

- approuve les termes du projet de Convention attributive d'une aide du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) au titre de l'action « Démonstrateurs de territoires de l'innovation de grande ambition », volet « Territoires d'innovation (TI) » dans le cadre du projet lauréat «Territoires de santé de demain (TSD)», visant à permettre le versement de la subvention par l'Eurométropole de Strasbourg au Département du Bas-Rhin, jointe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette Convention.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusé avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)

Excusée :

Mme Martine JUNG

Absents :

M. Eric ELKOUBY

Mme Stéphanie KOCHERT

**CP/2020/272 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH PDH - Améliorer la vie quotidienne des personnes âgées et des personnes handicapées.  
Proposition de création et de gestion d'un Fonds Départemental pour le préfinancement des subventions accordées aux bénéficiaires visant l'adaptation du logement lié au handicap et au vieillissement pour les ménages rencontrant des difficultés**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de la création d'un Fonds Départemental destiné au préfinancement des aides liées à l'adaptation du logement à l'âge et au handicap pour les ménages rencontrant de grandes difficultés et d'en confier la gestion à PROCIVIS Alsace ;

- approuve l'apport de trésorerie de 200 000 € au titre du Fonds par le Département pour le préfinancement ;

- prend acte de l'attribution à Procivis Alsace du marché de gestion financière et comptable du Fonds Départemental pour le préfinancement des aides publiques visant à l'adaptation du logement au handicap et au vieillissement pour le compte du Département du Bas-Rhin ;

- prend acte de la rémunération forfaitaire semestrielle maximale de 24 000 € TTC versée à PROCIVIS Alsace par le Département au titre de la gestion du Fonds susvisé ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et PROCIVIS Alsace définissant en sus des pièces du marché les modalités de gestion et de mise en œuvre pour les avances des subventions publiques, versées à l'issue des travaux, ainsi que pour le financement des travaux restant à leur charge ; - autorise son président à signer cette convention conjointement avec le Directeur Général de PROCIVIS Alsace.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)  
Mme Martine JUNG (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)

Absent :

M. Serge OEHLER

**CP/2020/238 - 47040 - Accueil des mineurs en établissements  
Proposition de renouvellement de l'offre d'accueil pour les  
Mineurs Non Accompagnés (MNA) et d'approbation des projets  
de convention à conclure avec les Associations**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de reconduire l'offre d'accueil en appartements partagés et familles bénévoles pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) ;

- approuve les projets de convention de partenariat, joints en annexe, à conclure pour une durée de 3 ans, du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023, avec :

\* l'établissements Oberholz du Groupe SOS pour 16 places en internat pour les moins de 16 ans au prix de journée de 118,79€ soit un coût annuel de 693 733,60€ et pour 150 places en appartements partagés pour les 16-18 ans au prix de journée de 63,98€ soit un coût annuel 3 468 070 € ;

\* l'établissements Château d'Angleterre de l'ARSEA pour 150 places en appartements partagés pour les 16-18 ans au prix de journée de 66,57€ soit un coût annuel 3 644 745 €, avec 2 places d'urgence (nuit et week-end) ;

\* l'association Foyer Notre Dame dans le cadre du Réseau d'Accueil Solidaire pour 27 places en familles bénévoles pour des jeunes de 13 à 16 ans au prix de journée de 69,83€ soit un coût annuel 649 293 € ; le défraiement des familles bénévoles est reconduit à hauteur de 373,50 €/mois.

Ces capacités d'accueil sont susceptibles d'être modifiées à la baisse si les besoins du Département venaient à durablement diminuer.

- autorise son Président à signer ces conventions de partenariat.

Adopté à l'unanimité

\*  
\* \*

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

M. Marcel BAUER (pouvoir à Mme Catherine GREIGERT)  
Mme Martine JUNG (pouvoir à M. Eric ELKOUBY)

**CP/2020/248 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics  
Propositions d'attribution de dotations de fonctionnement  
complémentaire pour 2020 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 85 623,46 € :

- 25 496,52 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques en faveur des collèges publics figurant en annexe 1 ;
- 7 769 € pour le financement des ateliers artistiques des collèges publics figurant en annexe 2 ;
- 99,44 € pour la prise en charge du surcoût généré par l'organisation d'un repas pour les élèves demi-pensionnaires du Collège du Ried à Bischheim ;
- 1 814 € pour la participation des élèves des collèges publics au forum des métiers qui a eu lieu le 28 janvier 2020 à MOLSHEIM, selon l'annexe 3 ;
- 5 444 € pour le fonctionnement des missions "référént handicap" aux collèges publics, conformément à l'annexe 4 ;
- 3 000 € au Collège Sophie GERMAIN de STRASBOURG pour l'accueil des enfants des soignants durant la période de confinement ;
- 42 000 € aux 84 collèges publics, figurant en annexe 5, pour permettre l'acquisition de matériels et équipements techniques, dans le cadre du développement de la mécanisation des pratiques de nettoyage.

Adopté à l'unanimité



## ◆ DIVERS

### - **Rapport N°CP/2020/212 : Proposition de soutien financier au projet INTERREG VA Rhin Supérieur "Espèces animales en danger"**

M. Rémi BERTRAND, en tant que vice-président du SYCOPARC / PNRVN, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

### - **Rapport N°CP/2020/227 : RD264-RD170 Aménagement d'un carrefour giratoire à RETSCHWILLER - Projet de convention de cofinancement**

M. Paul HEINTZ, en tant que président au sein de la CC Outre-Forêt, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

### - **Rapport N°CP/2020/231 : Proposition d'avenant à des conventions de désignation de maîtrise d'ouvrage pour prendre en compte le dépassement du coût des travaux**

Mme Stéphanie KOCHERT, en tant que maire de Climbach, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

### - **Rapport N°CP/2020/237 : Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille**

M. Etienne BURGER, en tant que membre du CA (au titre de la CSF) au sein de l'UDAF Bas-Rhin, Mme Françoise BEY, Mme Françoise PFERSDORFF, en tant que membres du CA au sein de la CIDFF ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

### - **Rapport N°CP/2020/240 : Proposition d'attribution de subventions à des projets en lien avec des actions éducatives et la vie associative**

M. Mathieu CAHN, en tant que Président au sein de la Maison des Associations, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

### - **Rapport N°CP/2020/249 : Proposition d'attribution de subventions d'investissement dédiées à l'équipement scénique dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles**

M. Marcel BAUER, en tant que maire de la Vile de Sélestat, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

### - **Rapport N°CP/2020/252 : Proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé**

M. Thierry CARBIENER, en tant que président au sein de l'Association Castrum Borra, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/254** : Proposition d'attribution d'aides à la licence scolaire, d'aides à l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS, d'aides à la licence et à la valorisation du bénévolat, d'aides à l'acquisition de matériel sportif aux associations accueillant des personnes en situation de handicap, d'aides à l'acquisition de matériel sportif pour les associations et d'aides à l'engagement sportif des clubs handisport et de sport adapté en Championnat de France

Mme Danielle DILIGENT, en tant que vice-présidente au sein de l'Association des clubs de sports et loisirs Léo Lagrange, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/257** : Proposition d'attribution de subventions à de nouveaux projets complétant le plan d'action 2020 de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie avec des actions en lien avec la situation post-covid

Mme Laurence MULLER-BRONN, en tant que maire au sein du CCAS de Gerstheim et Mme Catherine GRAEF-ECKERT, en tant que présidente du CA EHPAD au sein de la Résidence du Parc à Lingolsheim, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/261** : Proposition de participation financière du Département aux travaux d'extension de la Maison Urbaine de Santé (MUS) du Neuhof à Strasbourg

M. Mathieu CAHN, en tant que membre du Bureau et du CA ainsi que Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Martine JUNG en tant que membres du CA au sein d'Ophea, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/263** : Proposition d'octroi des aides du Fonds Social Européen 2020 à 2022, versement des avances financières et modification par voie d'avenant d'une convention signée avec HUMANIS

Mme Françoise BEY et Mme Françoise PFERSDORFF, en tant que membres au sein du CA CIDFF,

Mme Danielle DILIGENT, en tant que membre du CA Mission locale et relais emploi Schiltigheim et en tant que membre du CA Mission locale pour l'emploi à Strasbourg,

Mme Nicole THOMAS, en tant que membre du CA au sein du CASF à Bischwiller,

Mme Isabelle DOLLINGER, en tant que membre du CA au sein de la Mission Locale Alsace du Nord,

Mme Marie-Paule LEHMANN, en tant que vice-président et membre du bureau au sein de la Mission Locale du Pays de Saverne,

Mme Chantal JEANPERT, en tant que présidente ainsi que M. Philippe MEYER et Mme Michèle ESCHLIMANN, en tant que membres du CA au sein de la Mission Locale des Trois Vallées à Molsheim, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/264** : *Proposition d'attribution de subventions et de reconduction de convention de financement pour la Plateforme Jeunes de l'Etage et de la Mission Locale pour l'Emploi ainsi que pour le dispositif Cap'Loji de l'association AMITEL*

Mme Danielle DILIGENT, en tant que membre du CA au sein de la Mission locale pour l'emploi de Strasbourg, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/266** : *Proposition de reconduction du partenariat pour l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du Bureau d'Accès au Logement sur le territoire d'action Sud porté par le Centre Communal d'Action Sociale de SELESTAT.*

M. Marcel BAUER en tant que maire de Sélestat au sein du CCAS de Sélestat, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/269** : *Proposition d'attribution d'une subvention pour l'expérimentation d'un atelier d'accompagnement à la socialisation pour des jeunes des sites de Kaltenhouse, déscolarisés :*

Mme Françoise BEY et Mme Françoise PFERSDORFF, en tant que membres du CA au sein du CIDFF, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/270** : *PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux*

M. Marcel BAUER, en tant que membre du CA au sein de DOMIAL, M. Sébastien ZAEGEL, en tant que membre du CA au sein de l'Immobilière 3F, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/273** : *Proposition de mise en place d'un partenariat pour la mise en œuvre des Programmes d'Intérêt Général (PIG) ' Rénov'Habitat ' et ' Soutien à l'autonomie '*

Mme Catherine GREIGERT, en tant que 2ème vice-présidente, en charge de la prospective financière, du budget et des Transports à la Communauté de Communes Ried de Marckolsheim, M. Marc SENE, en tant que président de la Communauté de Communes Alsace Bossue et en tant que maire de la Ville de Sarre-Union, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/274** : *Proposition d'acquisition d'une parcelle boisée à HENGWILLER*

M. Yves LE TALLEC, en tant que membre du conseil de surveillance des HUS, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/280** : *Avenant au bail emphytéotique conclu avec le Conservatoire des Sites Alsaciens*

M. Marcel BAUER et Mme Nathalie ERNST, en tant que membres du CA du CSA, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/290** : *Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - AMELOGIS et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure*

M. Denis SCHULTZ, en tant que président d'AMELOGIS et M. Thierry CARBIENER, en tant que membre du CA, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/292** : *Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Cession OPUS 67 et approbation des termes du projet d'avenant à la convention de garantie à conclure*

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président d'OPUS 67, M. Frédéric BIERRY, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Serge OEHLER et M. Etienne WOLF, en tant que membres du CA, et Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en tant que membre du CA et présidente de la CAO, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/293** : *Participation d'une délégation du Conseil Départemental au 90e congrès de l'ADF à La Rochelle / Mandats spéciaux*

M. Frédéric BIERRY, Mme Nathalie ERNST, Mme Chantal JEANPERT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Paul HEINTZ, M. Denis HOMMEL, M. Philippe MEYER, Mme Stéphanie KOCHERT et M. Nicolas MATT, en tant que membres de la délégation, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : M. Le Président et M. Jean-Louis HOERLE.

- **Rapport N°CP/2020/294** : *Proposition de désignations de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes*

M. Philippe MEYER, Mme Cécile DELATTRE, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Alfonsa ALFANO, Mme Catherine GRAEF-ECKERT et M. Yves SUBLON, en tant qu'élus concernés par les désignations, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/215** : *Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à divers acteurs du secteur touristique alsacien au titre de l'exercice 2020*

M. Vincent DEBES, en tant que président délégué, membre et administrateur de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration et membre du bureau, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, Mme Marie-Paule LEHMANN, en tant que membres et administrateurs de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration au sein de l'ADT, Mme Laurence MULLER-BRONN, en tant que membre du bureau de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration au sein du Relais Départemental du Tourisme Rural (RDTR), et en tant que membre du Conseil d'Administration, secrétaire du Conseil d'Administration et administrateur de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, membre du bureau, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Suzanne KEMPF, M. Bernard FISCHER et Mme Françoise PFERSDORFF.

- **Rapport N°CP/2020/217** : *Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité à la communauté de communes de l'Alsace Bossue pour le projet de redynamisation du centre d'interprétation du patrimoine La Villa*

M. Marc SENE, en tant que président au sein de la CC Alsace Bossue et en tant que membre du comité de pilotage du CIP au sein de la CIP La Villa Dehlingen, M. Etienne WOLF, en tant que vice-président représentant le PCD, M. Marcel BAUER, M. Thierry CARBIENER, M. Philippe MEYER, en tant que membres du CA au sein d'Archéologie Alsace, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/218** : *Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'aide à la Commune de GEUDERTHEIM pour la création d'un périscolaire "maternelle"*

Mme Christiane WOLFHUGEL, en tant que vice-présidente, membre du bureau, présidente de la commission des finances et du budget, présidente de la commission Aide à la personne et services de proximité, co-présidente de la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées au sein de la CC Basse Zorn, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/222** : *Contrat Départemental - Fonds d'attractivité et de développement des territoires - Relocalisation de l'association la Clé des champs par le bailleur Ophéa dans le cadre de la rénovation du quartier du Neuhof à Strasbourg*

M. Mathieu CAHN, en tant que membre du Bureau et du CA d'Ophéa, Mme Catherine GRAEF-ECKERT et Mme Martine JUNG, en tant que membres du CA, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CP/2020/259** : *Accord de consortium pour la mise en œuvre du projet "Territoires de santé de demain"*

Mme Michèle ESCHLIMANN, en tant que représentante du Département au sein du comité de pilotage du consortium, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Suzanne KEMPF, Mme Nadine HOLDERITH, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF et M. Le Président.

- **Rapport N°CP/2020/272 : PDH** - *Améliorer la vie quotidienne des personnes âgées et des personnes handicapées. Proposition de création et de gestion d'un Fonds Départemental pour le préfinancement des subventions accordées aux bénéficiaires visant l'adaptation du logement lié au handicap et au vieillissement pour les ménages rencontrant des difficultés*

M. Etienne WOLF, président du CA, ainsi que M. Sébastien ZAEGEL, membre du CA et administrateur au sein de Procivis Alsace, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : M. Le Président et Mme Françoise PFERSDORFF.

- **Rapport N°CP/2020/238** : Proposition de renouvellement de l'offre d'accueil pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et d'approbation des projets de convention à conclure avec les Associations

Interventions : M. Le Président, M. Philippe MEYER, Mme Suzanne KEMPF et M. Etienne WOLF.

- **Rapport N°CP/2020/248** : Propositions d'attribution de dotations de fonctionnement complémentaire pour 2020 aux collèges publics

Interventions : Mme Suzanne KEMPF, M. Jean-Louis HOERLE et M. Le Président.

- **Motion concernant le rôle européen de Strasbourg et présentée par M. Eric ELKOUBY**

Adoptée à l'unanimité par l'ensemble des élus.

Interventions : M. Le Président, M. Eric ELKOUBY, M. Nicolas MATT, M. Philippe MEYER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Yves SUBLON, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Rémi BERTRAND et M. Jean-Louis HOERLE.

\*  
\* \*

#### ◆ CALENDRIER

La prochaine réunion du Conseil Départemental aura lieu le 15 octobre 2020.

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le 15 octobre 2020.

\*  
\* \*

La séance est levée à 10h36.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY

#### CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr) >rubrique « Le Conseil Départemental ».